ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant réglementation de la circulation
Interdiction de circuler « sauf services »
Entre le canal du forez et les jardins de Romane
n°2026-183

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202855-20261023-AR_2026_183-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

Saint-Romain-le-Puy

Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la route,
Vu la demande en date du 21 octobre 2026 de Monsieur Anthony FEDIX, Directeur des services techniques de la commune de Saint-Romain-Le-Puy,

Considérant que cet arrêté est justifié par la convention conclue entre le SMIF et la collectivité lors du lancement du programme immobilier des jardins de Romane,
Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune afin d'assurer la sécurité des usagers, des riverains et des intervenants ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Réglementation de la circulation

Suite à l'intégration de deux panneaux « sens interdit » sur une partie de l'avenue Jean Moulin dont les coordonnées GPS sont les suivantes :
-Sens interdit N°1
- °Latitude 45.555320 N 45°33'19.152"
- °Longitude : 4.129922 E 4°7'47.71812"

-Sens interdit N°2 :
- °Latitude : 45.557458 N 45°33'26.84988"
- °Longitude : 4.129922 E 4°7'48.486"

Il est interdit de circuler « sauf services » dans les deux sens sur cette partie de l'avenue Jean Moulin

ARTICLE 2 : Signalisation et sécurisation

Les services techniques de la mairie de Saint-Romain-Le-Puy seront chargés de la mise en place de l'ensemble de la signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation.

ARTICLE 3 :Publicité et notification

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs
- Porté à la connaissance de tous les usagers par tout moyen approprié.

Et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- Monsieur Anthony FEDIX, Directeur des services techniques de la mairie de Saint-Romain-Le-Puy,

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 23 octobre 2026
Le Maire,
André GACHET